



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Revalorisations conventionnelles des masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 9124

Texte de la question

Mme Sandrine Josso attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la suspension des revalorisations conventionnelles des masseurs-kinésithérapeutes, à la suite de l'avis du Comité d'alerte sur l'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) du 18 juin 2025. Ces revalorisations, obtenues en contrepartie d'importants engagements professionnels, avaient pour but de compenser en partie la perte de pouvoir d'achat que connaît cette profession depuis plus de dix ans. Leur suspension, liée à des dépassements budgétaires principalement dus aux déficits hospitaliers et à la dynamique des indemnités journalières, suscite une vive inquiétude parmi les professionnels concernés. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour garantir l'application effective et rapide de ces revalorisations et pour réviser un mécanisme de suspension qui pénalise des soignants respectueux de leurs engagements conventionnels.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Josso](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9124

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2025](#), page 6761